

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
1126

Première édition
First edition
1992-02

**Méthode d'établissement des contours
d'encombrement maximal des lampes**

**Procedure for use in the preparation
of maximum lamp outlines**

© CEI 1992 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher

Bureau central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

W

● *Pour prix, voir catalogue en vigueur*
For price, see current catalogue

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	6
Articles	
SECTION 1: GÉNÉRALITÉS	
1.1 Domaine d'application et objet	8
1.2 Références normatives	8
1.3 Généralités	8
1.4 Définitions et considérations fondamentales	10
SECTION 2: LAMPES À AMPOULES DE FORMES A, G, PS ET ANALOGUES	
2.1 Méthodes à employer pour les lampes à ampoule de formes A, G, PS et analogues	20
2.2 Tracé du dessin de construction	20
2.3 Tracé du dessin final	36
SECTION 3: LAMPES À AMPOULES DE FORMES PAR ET R	
3.1 Méthode à employer pour les lampes à ampoules de formes PAR et R	40
3.2 Tracé du dessin de construction	40
3.3 Tracé du dessin final	54
SECTION 4: LAMPES À AMPOULES DE FORME C ET ANALOGUES	
4.1 Méthode à employer pour les lampes à ampoules de forme C et analogues	60
4.2 Tracé du dessin de construction	60
4.3 Tracé du dessin final	76
Annexe	
A Autre méthode basée sur le dessin de la lampe de dimensions maximales	78

CONTENTS

	Page
FOREWORD	5
INTRODUCTION	7
Clause	
SECTION 1: GENERAL	
1.1 Scope and object	9
1.2 Normative references	9
1.3 General	9
1.4 Definitions and fundamental considerations	11
SECTION 2: LAMPS WITH A, G, PS AND SIMILAR BULB SHAPES	
2.1 Procedure for use on lamps with A, G, PS and similar bulb shapes	21
2.2 Layout of construction drawing	21
2.3 Layout of final drawing	37
SECTION 3: LAMPS WITH PAR AND R BULB SHAPES	
3.1 Procedure for use on lamps with PAR and R bulb shapes	41
3.2 Layout of construction drawing	41
3.3 Layout of final drawing	55
SECTION 4: LAMPS WITH C AND SIMILAR BULB SHAPES	
4.1 Procedure for use on lamps with C or similar bulb shapes	61
4.2 Layout of construction drawing	61
4.3 Layout of final drawing	77
Annex	
A Alternative procedure for use starting from maximum lamp drawing	79

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONTOURS D'ENCOMBREMENT MAXIMAL DES LAMPES

AVANT-PROPOS

- 1) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager l'unification internationale, la CEI exprime le vœu que tous les Comités nationaux adoptent dans leurs règles nationales le texte de la recommandation de la CEI, dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Toute divergence entre la recommandation de la CEI et la règle nationale correspondante doit, dans la mesure du possible, être indiquée en termes clairs dans cette dernière.
- 4) La CEI n'a fixé aucune procédure concernant le marquage comme indication d'approbation et sa responsabilité n'est pas engagée quand il est déclaré qu'un matériel est conforme à l'une de ses recommandations.

La présente Norme internationale a été établie par le Sous-Comité 34A: Lampes, du Comité d'Etudes n° 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Elle constitue la première édition de la CEI 1126.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote	Règle des Six Mois	Rapport de vote
34A(BC)452	34A(BC)514	34A(BC)557	34A(BC).572

Les rapports de vote indiqués dans le tableau ci-dessus donnent toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

Dans la présente norme, les caractères d'imprimerie suivants sont employés:

- prescriptions proprement dites: caractères romains;
- modalités d'essais: caractères italiques;
- notes: petits caractères romains.

L'annexe A fait partie intégrante de la présente Norme internationale.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**PROCEDURE FOR USE IN THE PREPARATION
OF MAXIMUM LAMP OUTLINES**

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees should adopt the text of the IEC recommendation for their national rules in so far as national conditions will permit. Any divergence between the IEC recommendation and the corresponding national rules should, as far as possible, be clearly indicated in the latter.
- 4) The IEC has not laid down any procedure concerning marking as an indication of approval and has no responsibility when an item of equipment is declared to comply with one of its recommendations.

This International Standard has been prepared by Sub-Committee 34A: Lamps, of IEC Technical Committee No. 34: Lamps and related equipment.

It constitutes the first edition of IEC 1126.

The text of this standard is based on the following documents:

Six Months' Rule	Report on Voting	Six Months' Rule	Report on Voting
34A(CO)452	34A(CO)514	34A(CO)557	34A(CO)572

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the Voting Reports indicated in the above table.

In this standard, the following print types are used:

- requirements proper: in roman type;
- *test specifications: in italic type;*
- notes: in smaller roman type.

Annex A forms an integral part of this International Standard.

INTRODUCTION

Les plans des lampes à incandescence et d'autres types de lampes sont apparus dans les normes de la CEI depuis déjà un certain temps. Bien qu'une partie de ces plans soit des dessins de produits destinés à montrer certains aspects techniques internes, d'autres sont des encombrements maximaux délimitant l'espace occupé par une lampe. La présente Norme internationale traite des plans d'encombrements maximaux et de la procédure à appliquer pour les établir.

Jusqu'à présent, certaines techniques de dessin courantes et règles logiques ont été appliquées dans ce but. Cependant, très peu d'entre elles ont fait l'objet d'un document écrit pour garantir que le dessinateur fera le travail de la même manière que ses prédécesseurs. C'est ainsi qu'il est très peu probable qu'un profil destiné à la norme pour les lampes à vapeur de sodium à haute pression soit dessiné de la même manière qu'un contour de lampe à incandescence. Il est donc souhaitable d'établir des méthodes de traçage normalisées et d'assurer l'uniformité des techniques employées pour toutes les lampes normalisées.

Outre le besoin d'établir une méthode, il est apparu que certaines simplifications étaient nécessaires. Point n'est besoin d'utiliser des courbes compliquées pour fournir les renseignements nécessaires destinés à éviter l'incompatibilité d'une lampe et d'un luminaire correctement conçu. La présente norme détaille une méthode par étapes, destinée à produire des dessins uniformes et précis, mais simples, pouvant être appelés «contours d'encombrement des lampes».

INTRODUCTION

Drawings of incandescent and other types of lamps have appeared in IEC standards for some time. Although some drawings are product drawings intended to show certain internal technical features, others are maximum outline drawings intended to show the amount of space that a lamp occupies. This International Standard is concerned with the maximum outline drawings and a procedure to produce them.

Certain routine drawing practices and logical techniques have been employed to make drawings up to this point in time. However, very little has been written down to ensure that the draughtsman would complete the work in the same manner as had been done previously. Also, there has been little reason to assume that the design of a lamp in the high pressure sodium lamp standard would be produced in a manner similar to an incandescent drawing. It is desirable to develop standard drawing techniques and impart a mode consistency throughout the range of lamps in the standards.

In addition to developing a procedure, there has appeared to be a need for simplification. It is not necessary to use complicated curves if the information which would avoid interference of a lamp and a properly designed luminaire is provided. This Standard contains step-by-step procedures that can be used to produce consistent, accurate but simplified drawings which can be called maximum lamp outline drawings.

MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONTOURS D'ENCOMBREMENT MAXIMAL DES LAMPES

SECTION 1: GÉNÉRALITÉS

1.1 Domaine d'application et objet

La présente Norme internationale traite des plans d'encombrement maximaux des lampes et de la procédure à appliquer pour les établir. Elle détaille une méthode par étapes destinée à produire des dessins uniformes, simples mais précis pouvant être appelés «contours d'encombrement des lampes».

Elle a pour objet de fournir un guide pour le traçage des contours d'encombrement spécifiques de la forme des ampoules et culots équipant les lampes. Elle est principalement destinée à l'usage des comités de normalisation des lampes.

1.2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout document normatif est sujet à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

CEI 61-3: *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité - Troisième partie: Calibres.*

CEI 887: 1988, *Système de désignation des ampoules de verre pour lampes.*

PROCEDURE FOR USE IN THE PREPARATION OF MAXIMUM LAMP OUTLINES

SECTION 1: GENERAL

1.1 Scope and object

This International Standard deals with the maximum lamp outline drawings and with the procedure to establish and apply them. It details step-by-step procedures which can be used to produce consistent, accurate but simplified drawings which can be called "maximum lamp outlines".

The object of this standard is to provide guidelines for the preparation of maximum lamp outlines for those specific bulb shapes and caps noted. It is primarily for the use of the lamp standardizing committees.

1.2 Normative references

The following normative documents contain provisions which, through reference in this text, constitute provisions of this International Standard. At the time of publication, the editions indicated were valid. All normative documents are subject to revision, and parties to agreements based on this International Standard are encouraged to investigate the possibility of applying the most recent editions of the normative documents indicated below. Members of IEC and ISO maintain registers of currently valid International Standards.

IEC 61-3: *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety - Part 3: Gauges.*

IEC 887: 1988, *Glass bulb designation system for lamps.*